

BERMUDES

Dénomination officielle

Consumer Price Index (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur près de 87 pour cent de tous les ménages privés disposant, en 1982, d'un revenu de 200 à 1 499 dollars des Bermudes par semaine.

Base originale

Janvier 1985 = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1982. Cette enquête portait sur environ 750 ménages disposant à l'époque de l'enquête d'un revenu hebdomadaire situé entre 200 et 1 499 dollars des Bermudes. Aucun ajustement n'a été effectué pour prendre en compte les changements de prix survenus entre l'époque de l'enquête et la période de base.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre	ap- ration	proxi- matif
				de relevés de prix
Alimentation	111	181		2 000
Loyer	1	218		420
Habillement et chaussure	37	60		200
Tabac et alcool	4	26		80
Combustible et éclairage	2	45		2
Mobilier, ameublement, équipement et dépenses de ménage	52	147		450
Transports, voyages à l'étranger	15	171		85
Instructions, loisirs et lecture	17	84		115
Soins personnels et médicaux	9	68		400
Total	248	1 000		3 752

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation prises en compte dans le calcul de l'indice correspondent à la totalité des achats payés au comptant ou à crédit aux fins de consommation des ménages, plus les virements courants effectués périodiquement pour les assurances et la sécurité sociale. Les logements occupés en propriété sont inclus. Ne sont pas pris en compte l'impôt sur le revenu et autres impôts directs, l'épargne et les investissements, le remboursement d'emprunts et les dons.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par les fonctionnaires du département des statistiques, qui se rendent personnellement en différents points de vente fournissant des renseignements et, au besoin, ils sont vérifiés avec le personnel d'encadrement de chaque point de vente. Les prix des denrées alimentaires, de l'équipement de ménage, du tabac et de l'alcool, des produits de soins personnels, de l'automédication et des fournitures médicales sont obtenus mensuellement auprès de 11 des plus grands supermarchés du pays. Des enquêtes trimestrielles sur les prix sont effectuées pour les articles dont les prix ont tendance à changer plus lentement, comme les automobiles, les motocyclettes, l'habillement et la chaussure, les appareils ménagers, les médicaments prescrits, etc. Les prix sont relevés annuellement en ce qui concerne les frais de scolarisation, les primes d'assurance automobile, les primes d'assurance-maladie et les droits de mise en circulation de voitures automobiles. Au besoin, la fréquence des relevés est adaptée pour tenir compte de l'évolution rapide de l'environnement.

Logement

Lors du calcul des coefficients de pondération de la rubrique logement de l'indice général, les logements occupés en propriété sont pris en compte en utilisant la méthode d'équivalence locative annuelle. Cependant, aux fins du relevé des prix, les modifications du coût du logement sont exclusivement fondées sur les changements survenus sur le marché des loyers mensuels d'un échantillon représentatif de propriétés en location. En conséquence, aucune tentative n'est effectuée pour contrôler les dépenses réelles spécifiques aux logements occupés en propriété, comme le taux d'intérêt hypothécaire, les réparations ou les assurances, et pas davantage pour ce qui est des dépenses virtuelles, telle que la dépréciation.

Spécification des variétés

Des variétés déterminées pour le relevé sont sélectionnées

dans chaque échantillon de point de vente. La marque, le type ou la taille (l'importance du vendeur) les plus en faveur sont choisis pour le relevé des prix, sur le conseil de la direction du point de vente.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsque la qualité d'un article change, la méthode d'enchaînement est utilisée.

Articles saisonniers

Les fluctuations saisonnières des prix ne font pas l'objet d'ajustements.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à l'année 1982.

Organisation et publication

Ministry of Finance, Department of Statistics: «Bermuda Annual Digest» (Hamilton).

idem: «Bermuda Quaterly Digest of Statistics».

idem: «Retail Price Index Reference Paper» (avril 1986).

BOLIVIE (LA PAZ)

Dénomination officielle

Indice de Precios al Consumidor (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages d'ouvriers et d'employés de la Paz à revenu modique et moyen.

Base originale

1966 = 100.

Source des coefficients de pondération

Le choix des articles et la valeur des coefficients de pondération résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée à la Paz, au cours de la période fin 1964 - fin 1965, auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 800 ménages d'ouvriers et d'employés à revenu modique et moyen.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre	ap- ration	proxi- matif
				de relevés de prix
Alimentation	66	51,30		...
Logement:				
Loyer	1	7,41		...
Impôts sur les biens fonds	1	1,25		...
Combustible et éclairage	2	5,03		...
Dépenses de ménage	32	5,18		...
Habillement et chaussure	32	12,10		...
Divers	27	17,73		...
Total	161	100,00		...

Dépenses de consommation des ménages

Dans ces dépenses sont exclus l'épargne, les investissements, l'impôt sur le revenu et autres impôts directs.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs auprès de 1 200 points de vente et prestataires de service selon la nature des articles, toutes les semaines, tous les mois ou une fois par an. Le relevé des prix des denrées alimentaires et ceux relatifs au chapitre «Logement» ont lieu une fois par semaine. Les informations concernant le combustible et le savon pour lessive sont obtenues deux fois par mois, et celles pour l'éclairage, mensuellement. Les prix utilisés pour le calcul de l'indice sont ceux payés au moment de l'enquête dans les points de vente sélectionnés. Il n'est pas tenu compte du prix des marchandises vendues au rabais et de soldes.

Logement

Les relevés des loyers ont lieu tous les mois auprès d'un échantillon de 100 logements. Il n'est pas tenu compte des logements occupés en propriété.

Spécification des variétés

Les articles dont les prix doivent être enregistrés font l'objet d'une spécification qui indique leur marque, leur taille, l'unité employée, leur qualité, leur volume et leur poids.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'un article disparaît du marché, il lui est substitué un article analogue.

Articles saisonniers

Hors saison, les prix sont censés suivre les mêmes fluctuations que les autres articles compris dans le même sous-groupe.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période 1964-65. L'indice par article est obtenu en utilisant les rapports de prix de la période en cours et de la période précédente.

Autres informations

Tant dans les publications mensuelles que dans les publications annuelles, on publie les indices pour groupes, sous-groupes et les variations relatives au mois précédent.

Organisation et publication

Instituto Nacional de Estadísticas Económicas, División de Precios: «Índice de Precios al Consumidor», Boletín mensual (La Paz).

idem: «Índice de Precios al Consumidor», Anuario.

BOTSWANA

Dénomination officielle

National Cost of Living Index (Indice national du coût de la vie).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur l'ensemble des ménages des zones urbaines et rurales.

Base originale

Septembre 1985 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages menée pendant la dernière partie de 1978 et les trois premiers trimestres de 1979. L'enquête a été effectuée auprès de 915 ménages urbains et 1 221 ménages ruraux des quatre principales villes et des 13 villages dont la population dépassait 3 000 habitants à l'époque du recensement de 1971. Bien que le nombre d'articles et les coefficients de pondération aient fait l'objet d'une mise à jour, les pondérations n'ont pas été ajustées pour tenir compte de l'évolution des prix entre le moment de l'enquête et septembre 1985.

Lors du choix des articles de l'indice, on a tenté de faire figurer à la fois, dans chaque sous-groupe, tous les articles les plus importants ainsi qu'un échantillon des articles de moindre importance pour représenter l'ensemble des autres articles de la catégorie. En conséquence, de nombreux articles de l'indice ont été choisis non pas en raison de leur importance particulière, mais parce qu'ils représentent un large éventail de biens de consommation.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles (a)	Pondé-ration	Nombre approximation proximatif de relevés de prix
Alimentation	48	36,65	2 970
Boissons et tabac	7	3,43	270
Habillement et chaussure	13	10,84	717
Loyer, combustible, éclairage et eau	16	13,07	239
Équipement et dépenses des ménages	24	13,70	1 069
Soins médicaux	6	1,30	127
Transports et communications	18	10,54	129
Autres biens et services	20	10,46	582
Total	152	100,00	6 103

Remarque: (a) Bien qu'ils ne soient pas utilisés dans le calcul de l'indice, les coefficients nationaux de pondération sont indiqués en guise de référence.

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation prises en compte dans le calcul de l'indice comprennent les achats au comptant et à crédit de biens neufs et d'occasion. En sont exclus les revenus en nature et les biens produits par les ménages pour leur propre consommation, les primes d'assurance-vie, les pensions et les cotisations à la sécurité sociale.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés chaque mois auprès de commerces de détail représentatifs, situés dans des villes et villages sélectionnés de l'ensemble du pays, en particulier dans quatre zones urbaines, huit villages importants et cinq petits villages.

Tous les types de magasins (de grande, de moyenne ou de petite taille) sont représentés dans le relevé des prix. Au total, près de 330 points de vente différents sont visités tous les mois. Les prix sont relevés par les agents du Bureau central de statistiques de Gaborone, qui se rendent dans les régions concernées au cours des deux premières semaines de chaque mois. Un total d'environ 6 100 relevés de prix sont obtenus chaque mois.

Les salaires des employés de maison sont relevés tous les trois mois à Gaborone. Certains prix sont relevés à la suite d'appels téléphoniques. Lorsqu'il s'agit d'articles réglementés par des prix officiels, on utilise, le cas échéant, également les prix d'escompte, des soldes et du marché libre.

Seuls les achats au comptant sont pris en compte.

Le relevé des prix est effectué conformément à la Loi de 1976 sur les statistiques. Cette loi prescrit aux personnes interrogées de fournir les renseignements demandés, mais exige en même temps du Bureau central de statistiques qu'il fasse un usage strictement confidentiel des données et ne les révèle à aucune personne, organisation ou service étatique extérieurs au Bureau.

Logement

Les relevés sont obtenus auprès de la Botswana Housing Corporation, ainsi que par le biais d'une enquête effectuée tous les trois mois par le Bureau central de statistique sur les loyers privés moyens payés par les locataires de logements d'une pièce à Gaborone. Cependant, les relevés de prix obtenus à la suite de ces enquêtes seront utilisés pour toutes les zones urbaines, et pas simplement à Gaborone. Les changements du prix des loyers à Gaborone semblent constituer une indication raisonnable des modifications survenues dans le reste du pays. Les données sur les logements occupés par leur propriétaire sont représentées par les intérêts à payer pour le terrain et le remboursement des emprunts pour les matériaux de construction.

Spécification des variétés

On utilise des spécifications détaillées et des spécifications étendues. Les spécifications détaillées comprennent la marque, la fabrication, la qualité, les dimensions, etc., de l'article décrit. En ce qui concerne les spécifications étendues, des descriptions globales sont fournies et l'on doit sélectionner les articles spécifiques au magasin concerné.

Substitution, changement de qualité, etc.

Les descriptions des articles demeurent inchangées tant que les séries statistiques restent en vigueur. Cependant, il peut s'avérer nécessaire d'opérer certaines transformations sur les éléments et la description de l'article devra être modifiée en conséquence. Dans un tel cas, un prix de base est attribué à l'article de remplacement, en supposant que son prix a augmenté, depuis septembre 1985, au même rythme que le prix de l'ancien article.

D'après ce système, si un point de vente déterminé n'a pas en stock des plaquettes de beurre 250g, on n'utilise pas le prix d'une plaquette de 500g. En fait, il n'est pas indispensable que dans chaque magasin le prix de tous les articles soit indiqué. Il est procédé, dans la pratique, au calcul de la moyenne des prix de 250g de beurre dans tous les magasins de la même région. Cette moyenne est ensuite comparée au prix de base de l'article dans la même région. Si certains points de vente n'ont pas cet article en magasin, cela n'a pas d'importance - à condition que, dans la région, au moins un commerce en dispose afin que l'on puisse indiquer le prix moyen de l'article pour la région concernée. Au mois suivant, la même description d'article - pour 250g de beurre - figure au questionnaire du magasin en question. Il est à supposer que peut être ainsi réduit le nombre d'erreurs produit par le relevé du prix d'un article qui ne correspond pas exactement à sa description.

Articles saisonniers

Ils ne font l'objet d'aucun traitement particulier.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période 1978-79.